Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260413-2026_34-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
**Commune de Comblessac**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13/04/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 14 | 15 |
| Quorum respecté | | |

| Date de la convocation |
|---|
| 31/03/2026 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br><br>Pour : 15<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Comblessac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

**Présents** :
RICAUD Christophe
DANILO Franck
BERHAULT Patricia
GERARD Philippe
CAIZES Michel
FEVRIER Jean-Pierre
BEAUDOUIN Isabelle
ROUSSIERE Didier
BOUCHET Alexandra
GILBERT Donatien
MOTAIS Elodie
VARRIER Karine
MOTEL Romain arrivé à 20h15
CHAUVEL Anais

**Absences excusées** : THEAUDIN Stéphanie procuration à CHAUVEL Anais

**Absences** : //

**A été nommé secrétaire de séance** : DANILO Franck

## 2026-34 Désignation des représentants communaux au sein du SMICTOM Des Pays de Vilaine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il s'agit de proposer 2 représentants de notre commune pour le SMICTOM (1 titulaire et 1 suppléant) auprès de la communauté de communes de VHBC, qui validera ensuite chaque candidature.

Le SMICTOM des Pays de Vilaine assure la collecte, le traitement, la facturation et la prévention des déchets de 44 communes, dont la nôtre. Trois intercommunalités y sont adhérentes : Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC), Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC) et une partie de Redon Agglomération.

Le SMICTOM est un syndicat mixte, dont l'assemblée délibérante est appelée « comité syndical » et qui se compose de 52 élus titulaires et de 52 élus suppléants désignés par les communautés de communes, sur proposition des conseils municipaux.

Ce comité, qui se réunit tous les 2 mois, fonctionne sur le même principe qu'un conseil municipal. C'est lui qui prend les décisions concernant les affaires courantes, les investissements et les projets du SMICTOM. Il est aidé par le bureau syndical, actuellement composé de 16 élus, dont un président et de 5 vice-présidents qui lui donne des avis.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260413-2026_34-DE

Le comité syndical et le bureau travaillent ensuite au sein de commissions thématiques (Collecte, Déchetterie, Traitement, Redevance, Communication et Prévention).

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :***

- **De désigner** les représentants communaux ci-après auprès du SMICTOM pour le mandat à venir.
  - **Titulaire : Patricia BERHAULT**
  - **Suppléant : Isabelle BEAUDOUIN**
- **D'autoriser** M le Maire ou son représentant à porter à connaissance de VHBC cette désignation

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC
35 (I.-et-V.)

Le secrétaire de séance
Franck DANILO